



((ca. 3'698 Zeichen))

Oléagineux 2020 : le colza atteint un nouveau record

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a procédé, par le biais d'Agrosolution, aux attributions des oléagineux pour la récolte 2020. Les quantités inscrites par les producteurs de colza et de soja ont été entièrement attribuées. Pour les tournesols, des réductions ont été nécessaires. L'envoi des passeports-produit se fera au début juillet.

Dans la convention-cadre, les huileries ont garanti aux producteurs la prise en charge d'environ 106'000 t de colza SUISSE GARANTIE et 12'000 t de tournesol. Pour le soja, les contrats avec les transformateurs ont permis d'augmenter légèrement la quantité de soja à 6'150 t, dans le secteur fourrager.

Colza 2020: augmentation des quantités

La situation est équilibrée sur le marché avant la récolte 2019. La demande en huile de colza a fortement augmenté cette année en raison du remplacement de l'huile de palme par de l'huile de colza dans certaines industries agro-alimentaires. Ainsi, chaque producteur a pu se voir attribuer la quantité souhaitée pour la récolte 2020. Les nouveaux producteurs ont également pu être pris en compte pour les attributions. Comme la quantité-cible de 106'000 t n'a pas encore été atteinte, avec actuellement 96'000 t inscrites, les producteurs qui souhaitent encore augmenter leurs quantités ou les nouveaux producteurs peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution par e-mail ou par téléphone.

Comme l'année dernière, il était possible de choisir du colza classique ou HOLL dès l'inscription, pour autant que le centre collecteur prenne en charge la qualité souhaitée. En fonction des inscriptions, les centres collecteurs ont eu jusqu'au 30 juin pour modifier entre HOLL et classique les qualités inscrites, d'entente avec les producteurs. La quantité attribuée ne change pas. L'envoi du passeport-produit se fera au début juillet.

Tournesol 2020 : réductions nécessaires

Afin de répondre à la demande en huile de colza, les huileries n'auront pas les capacités suffisantes pour la transformation du tournesol, malgré une organisation du travail par tranches. Dans un même temps, la demande en huile de tournesol suisse est faible. Pour ces raisons, il n'a malheureusement pas été possible d'attribuer l'ensemble de la quantité souhaitée et des réductions ont été nécessaires. La FSPC a utilisé les critères suivants :

1. Délai d'inscription : seules les inscriptions dans les délais ont été prises en compte
2. Les nouveaux producteurs n'ont pas reçu d'attribution pour 2020
3. Les producteurs qui ont produit du tournesol pour la première fois en 2019 se voient réduire leur quantité annoncée pour la récolte 2020 de 40 %
4. Quantité livrée les années précédentes : les exploitations qui ont livré nettement moins que les quantités attribuées ces dernières années recevront dans le futur des quantités réduites
5. Réduction générale pour 2020 : en plus de la mesure N°4, une réduction générale de 12.5 % pour l'ensemble des producteurs est effectuée. Les producteurs qui ont eu une réduction en raison de la mesure N°3 n'ont pas cette réduction
6. Les producteurs qui ont volontairement réduit leurs quantités depuis le 19 juin 2019 n'auront pas de réduction supplémentaire.

Les quantités produites au-delà des attributions (= quantités excédentaires) n'ont pas de garantie de prise en charge et auront un prix plus bas.

**Soja: inscription encore possible**

Pour le soja, chaque producteur a reçu la quantité souhaitée. Les nouveaux producteurs ont également pu être pris en compte pour les attributions. Pour cette culture, des surfaces sont encore recherchées. Des inscriptions tardives ou des augmentations de surfaces pourront être prises en considération.

FSPC / Berne, le 1^{er} juillet 2019

Pour de plus amples informations

Fritz Glauser, président

079 702 05 44

Pierre-Yves Perrin, directeur

079 365 42 74